



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quotas 2026 : alerte des comités des pêches bretons

Sans véritable engagement politique, un nouveau pan de la filière halieutique bretonne pourrait sombrer à l'occasion de la prochaine négociation sur les quotas de pêche à Bruxelles.

Rennes, le 4 décembre 2025 – Depuis plusieurs mois, les représentants des comités des pêches bretons interpellent l'État français sur les graves conséquences qui pourraient découler du prochain conseil des ministres de la pêche de l'Union européenne appelé à fixer les capacités de pêche pour 2026.

Très préoccupantes, sur le **maquereau** notamment (-77%) mais aussi sur les gadidés (**églefin, merlan, cabillaud**) en mer Celtique ou encore le **lieu jaune**, les préconisations du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) concernant les totaux admissibles de captures (TAC) risquent encore de faire de nos pêcheurs l'unique variable d'ajustement de dérèglements dont ils sont tout à la fois, accusés et victimes.

Des craintes notables pèsent également sur les **langoustines** et les **civelles**, mais aussi sur la **sole**, espèces que nos professionnels ont toujours veillé à préserver. Dans le même temps, les hausses proposées sur le **bar** seraient contraires à une bonne gestion sur le long terme et à la préservation des équilibres des marchés.

Invitation à la prudence

« Ces variations brutales et incessantes deviennent intenables, souligne Sébastien Le Prince, patron pêcheur, représentant les comités des pêches bretons. En se bornant à une approche strictement comptable, les propositions de la Commission ne feront qu'assommer davantage une filière halieutique bretonne au bord de l'asphyxie, tant elle est engagée depuis plus de 20 ans dans un processus d'amélioration continue des méthodes de pêche. »

Le menu est annoncé : diminution des quotas, restrictions techniques, fermetures spatio-temporelles... STOP ! Il est impensable que la pêche bretonne ait encore à souffrir d'une nouvelle saignée : le bilan économique et humain serait lourd, dramatique, avec des retombées irréversibles sur notre modèle social et politique.

Les comités des pêches bretons alertent l'ensemble des parties, à commencer par Madame la Ministre déléguée à la mer et de la pêche, Catherine Chabaud, afin que plusieurs critères soient bien pris en compte durant ces négociations :



Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) Bretagne

- La **grande fragilité** de nos entreprises, déjà fortement impactées par une planification maritime toujours plus contraignante (Brexit, éolien en mer, aires marines protégées)
- Les conséquences manifestes du **réchauffement climatique** dans les déplacements de certains stocks de poissons, et les rivalités hors Union Européenne qui résultent de ces changements.

Nous nous refusons à devoir subir un cadre de discussions toujours plus précaire, alors que les pressions géopolitiques et les bouleversements environnementaux invitent justement à la plus grande prudence.

Plus que jamais, les pêcheurs bretons méritent la confiance des pouvoirs publics. Ils doivent être entendus, respectés et défendus à tout prix. Au-delà de notre souveraineté maritime et alimentaire, il en va de l'équilibre de nos territoires littoraux.

Au sujet du CRPMEM Bretagne

Établi en 1992 et relevant du Code rural (art.912-1 et suivants), le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Bretagne est une organisation professionnelle qui dispose de prérogatives de puissance publique. Son travail s'appuie sur les ressources des comités départementaux des pêches de Bretagne :



Ses missions :

- Représenter et promouvoir les intérêts de tous les pêcheurs professionnels bretons, à pied ou embarqués
- Gérer durablement les ressources halieutiques à travers notamment la délivrance de licences (autorisations de pêcher des espèces déterminées, une cinquantaine au total) et l'encadrement des métiers
- Apporter un appui scientifique et technique à la planification maritime et aux politiques de préservation de l'environnement marin

Comptant environ 4 000 professionnels et près de 1 200 navires, la pêche professionnelle en Bretagne a permis en 2023 le débarquement d'environ 70 000 tonnes de produits de la mer (une centaine d'espèces) pour une valeur de 250 M€ (hors algues). S'appuyant sur des circuits de proximité qui participent à la souveraineté alimentaire nationale, cette activité permet de maintenir la cohésion des territoires littoraux à travers une importante filière économique qui va en amont, de la construction, la réparation et l'équipement des navires jusqu'à l'aval, mareyage, transformation, transports et distribution des produits de la mer.

www.bretagne-peches.org